

SOCIETE

SOCIETE ANONYME EN FORMATION
AU CAPITAL DE DINARS
SIEGE SOCIAL :

PROCES VERBAL DU PREMIER CONSEIL D'ADMINISTRATION DU

L'an et le
àheures, les membres du Conseil d'Administration de
société dénommé « » se
sont réunis au siège de la société à la suite de l'Assemblée Générale
Constitutive.

Etaient présents ou représentés :

- Monsieur.....

Tous les administrateurs étant présents ou représentés, le Conseil peut
valablement délibérer.

Constitution du bureau : Le Conseil procède alors à la nomination de son
bureau.

Conformément aux dispositions de l'article des statuts et à
l'unanimité, Monsieur.....est nommé
Président du Conseil d'Administration.

Monsieur, par le biais de Monsieur
....., agissant en son lieu et place en
vertu d'une procuration annexée à la présente, remercie ses collègues de
l'honneur et de la confiance qu'ils veulent lui accorder et déclare accepter les
fonctions de président du Conseil de la société.

Il est ensuite procédé à la désignation de Monsieur comme
secrétaire.

Le conseil vérifie la régularité de la constitution de la société et ordonne que les
pièces et documents établissant cette constitution soient déposés dans les
archives de la société.

Nomination et pouvoirs du Directeur Général : Le Conseil décide de nommer Monsieurcomme Directeur Général de la société. Il entérine ainsi sa nomination et sa prise de fonction réelle à compter du Les droits, rémunérations, avantages et obligations du Directeur Général sont fixés par le Conseil d'Administration sur la base d'un salaire mensuel net de dinars (..... Dt). (*Préciser, le cas échéant, la nature des autres avantages décidés*)

En vue de permettre à Monsieur d'assurer aussi largement que possible la direction de la société, le conseil a l'unanimité de ses membres, décide de lui déléguer pour la gestion de la société les pouvoirs les plus étendus pour agir partout où besoin sera au nom du Conseil d'Administration de la société, à l'exception des pouvoirs qui sont relatifs à l'établissement du bilan et des comptes, à la fixation des amortissements, aux rapports à faire aux actionnaires, aux convocations des Assemblées, à la fixation de leurs ordres du jour, aux propositions de modifications des statuts et aux propositions d'emploi et de distribution des bénéfices.

Néanmoins, les décisions relatives à la cession d'actif, à l'obtention des crédits et à l'octroi de sûretés sur les actifs de la société ainsi que la nomination de cadres supérieurs et la détermination de leur rémunération sont soumises à l'accord préalable du Conseil d'Administration.

Régularisation de la constitution de la société - Formalités de publicité :

Le Directeur Général aura tous les pouvoirs à l'effet de remplir toutes les formalités nécessaires pour la régularisation de la constitution de la société, notamment :

Effectuer tous dépôts et publicités, débloquer les comptes ouverts auprès des banques de la place au nom de la société en formation, faire la déclaration d'existence de la société à tel Bureau de l'Enregistrement qu'il appartient, faire toutes déclarations au bureau de contrôle des impôts, procéder à l'immatriculation de la société au Registre de Commerce et à cet effet, signer tous registres et pièces.

Et pour le cas où Monsieur..... serait empêché pour une raison quelconque de remplir le présent mandat, le Conseil l'autorise à substituer dans tout ou partie des présents pouvoirs, une personne de son choix, actionnaire ou nom de la société après en avoir référé au Conseil d'Administration.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès Verbal qui a été signé par tous les administrateurs.

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

LES ADMINISTRATEURS

